Département de la Corrèze
Canton d'**ARGENTAT**
Commune **d'ALTILLAC**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 octobre 2026

Membres en exercice : **15**	
Présents	13
Votants	13
Procuration	0
Abstention	1
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Le vendredi 09 octobre 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 01 octobre 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Julien MEREAU, Anthony DELPEYROUX
Représenté(s) :
Secrétaire de séance : Anthony DELPEYROUX

58.2026
Objet : Scierie de Saillac, pilier de l'artisanat du bois au cœur du Midi Corrézien, motion de soutien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que cette motion de soutien émise par le Conseil Municipal est un acte d'intérêt local et de solidarité communautaire conforme à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Exposé des motifs

La scierie de Saillac existe depuis 1910. Par sa proximité avec les usagers et ses compétences techniques, elle rend un service adapté aux besoins des artisans locaux, des professions agricoles et des particuliers.

Implantée au cœur du village et de la Communauté de Communes du Midi Corrézien, créatrice d'emplois et de services, elle participe à la vie et au dynamisme de la Communauté de Communes et bien au-delà : Nord du Lot, frontières du Périgord, Bassin de Brive.

Seule scierie de service du Midi Corrézien et de Xaintrie - Vallée de la Dordogne, elle permet à de très nombreuses entreprises locales de bénéficier d'un service de proximité qui concourt à leur réussite et à la vitalité de ces territoires ; son savoir-faire est vital à de nombreuses professions demandeuses de découpes et d'essences spécifiques.

Motion de soutien

Par ces motifs, le Conseil Municipal **déclare la scierie d'intérêt général**, son attachement à la sauvegarde de ses emplois et de ses services, et apporte son soutien indéfectible à ses dirigeants contre toute action ou procédure qui compromettrait son activité et sa pérennité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 12/10/2026
et de la transmission en Préfecture.

Le secrétaire, Anthony DELPEYROUX.

Altillac, le 09 octobre 2026.
Le Maire, Denis PINSAC.

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026

019-211900709-2026058D-DE
AGEDI

MAIRIE DE ALTILLAC
19 (Corrèze)